



DEMANDE DE HLM INFORMATIONS GÉNÉRALES

Faire une demande

Pour devenir locataire d'un HLM, il faut d'abord déposer une demande auprès de l'Office municipal d'habitation de Mirabel. Votre demande comprend :

1. le *Formulaire de demande* complété et signé;
2. l'ensemble des documents et preuves demandés;
3. le formulaire *Choix de secteur(s)* complété et signé;
4. le *Questionnaire sur l'autonomie* complété et signé.

Comment présenter votre demande :

- **Par la poste** à l'adresse suivante :
6, rue de l'Église
Bureau 330,
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1
- **Par fax** au 450-434-4570
- **Par courriel** au direction@omhmirabel.com
- **En personne, sur rendez-vous seulement** au 450-434-1149 poste 101

Coût du loyer

Basé sur le revenu, soit 25 % du revenu familial mensuel, plus les charges d'électricité, de stationnement, de climatiseur et d'autres si nécessaire.

Choix des secteurs

Vous devez identifier les secteurs souhaités, selon votre catégorie :

- **Catégorie familles** (incluant les personnes seules et les couples de moins de 60 ans)
St-Janvier ou St-Augustin.
- **Catégorie personnes âgées (60 ans ou plus) :**
St-Augustin, St-Benoit, St-Canut, St-Hermas, St-Janvier, Ste-Scholastique.

** Veuillez noter que nous n'offrons aucun logement adapté
pour personne handicapée.*

ADMISSIBILITÉ

La demande sera admissible **SI** tous les documents demandés sont fournis **ET SI** toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le demandeur (personne seule ou chef du ménage) a au moins 18 ans ou est un mineur émancipé;
- Le demandeur peut assurer, de façon autonome ou avec l'aide d'un soutien extérieur ou d'un proche aidant, la satisfaction de ses besoins essentiels, en particulier ceux reliés aux soins personnels et aux tâches ménagères usuelles;
- Le demandeur est citoyen canadien ou résident permanent (immigrant reçu) et est résident du Québec;
- Le demandeur a résidé dans la [Communauté métropolitaine de Montréal \(CMM\)](#)¹ pendant au moins 12 mois au cours des 24 mois précédant sa demande;
- La valeur des biens de toutes les personnes inscrites sur la demande est de 75 000 \$ ou moins;
- Les **revenus bruts du ménage, pour l'année précédente**, des personnes inscrites sur la demande étaient égaux ou inférieurs aux montants suivants :

Personne seule	38 000 \$
Couple	38 000 \$
2 personnes (qui ne vivent pas en couple) ou 3 personnes	43 500 \$
4 ou 5 personnes	53 000 \$
6 personnes ou plus	70 000 \$

Non admissible

- Un étudiant à temps plein qui n'a aucun enfant à charge, sauf si l'étudiante est enceinte d'au moins 20 semaines;
- Un ancien locataire de HLM dont le bail a été résilié pour cause de déguerpissement, de non-paiement d'une dette au locateur ou à la suite d'un jugement de la Régie du logement ou du Tribunal administratif du logement, et ce, pendant les cinq années qui suivent son départ d'un HLM ou jusqu'à ce que la dette soit éteinte.

¹ La CMM inclut les municipalités suivantes : Montréal-Est, Montréal, Westmount, Montréal-Ouest, Côte-Saint-Luc, Hampstead, Mont-Royal, Dorval, L'Île-Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Beaconsfield, Baie-D'Urfé, Sainte-Anne-de-Bellevue, Village de Senneville, Dollard-des-Ormeaux, Laval, Charlemagne, Repentigny, Paroisse de Saint-Sulpice, L'Assomption, Terrebonne, Mascouche, Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Oka, Boisbriand, Sainte-Thérèse, Blainville, Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion, Sainte-Anne-des-Plaines, Mirabel, Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Chambly, Carignan, Saint-Basile-le-Grand, McMasterville, Otterburn Park, Saint-Jean-Baptiste, Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Sainte-Julie, Saint-Amable, Varennes, Verchères Paroisse de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Mathieu, Saint-Philippe, La Prairie, Candiac, Delson, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Paroisse de Saint-Isidore, Mercier, Châteauguay, Léry, Beauharnois, Les Cèdres, Village de Pointe-des-Cascades, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil-Dorion, Village de Vaudreuil-sur-le-Lac, L'Île-Cadieux, Hudson, Saint-Lazare, Brossard, Saint-Lambert, Boucherville, Saint-Bruno-de-Montarville, Longueuil.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

MERCI D'APPORTER DES PHOTOCOPIES DE VOS DOCUMENTS.
AUCUN DOCUMENT NE SERA RETOURNÉ.

PREUVES DE REVENUS *(pour chacun des membres majeurs du ménage, *sauf enfants majeurs aux études à temps plein)*

- Rapport d'impôt provincial complet** (Déclaration de revenus du Québec) de l'année précédente, **avec tous les relevés** (Relevé 5, T4 ou autres)
- Avis de cotisation provincial complet** (de l'année précédente)
- Relevés des trois (3) derniers mois de tous les comptes bancaires**
- Si Aide-sociale** : Avis de décision avec barème de l'aide sociale (contraintes temporaire, sévères ou sans contraintes) (demandez à votre agent)
- Si travailleur autonome** : Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession
- Si pension alimentaire** : Relevé des versements (année précédente)

PREUVE D'IDENTITÉ *(pour tous les membres du ménage)*

- Carte avec photo (carte d'assurance-maladie)

PREUVE DE VOTRE CITOYENNETÉ CANADIENNE OU DE RÉSIDENCE PERMANENTE *(pour le demandeur)*

- Certificat de naissance OU carte de résident permanent

PREUVES DE RÉSIDENCE DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES *(pour le demandeur)*

- Bail complet ET lettre de renouvellement de bail (ou autre preuve de résidence, telle qu'une lettre signée et datée)

AUTRES DOCUMENTS, SELON VOTRE SITUATION

- Si véhicule** : Certificat d'immatriculation et permis de conduire
- Si enfant majeur (18 ans et +) aux études à temps plein** : Attestation de fréquentation scolaire à temps plein
- Si enfant(s) mineur(s) avec parents séparés** : document attestant la garde légale des enfants et le temps de garde (copie du jugement de cour ou de l'entente ou autre document officiel)
- Si propriétaire d'un immeuble** : Acte notarié d'achat et relevé du solde hypothécaire
- Toute(s) autre(s) preuve(s) de bien(s) possédé(s)**

LISTE DES SECTEURS & ADRESSES DES IMMEUBLES
OMH MIRABEL

Secteur	Nom immeuble	Catégorie	Adresse	Logements
ST-AUGUSTIN	De Sève	60 ANS ET +	8000 Prévert, J7N 2C5	10 logements (3 ½ ET 4 ½)
ST-AUGUSTIN	Prévert	FAMILLES	7770 Prévert, J7N 2B9	12 logements (4 ½ ET 5 ½)
ST-BENOIT	Youville	60 ANS ET +	9095 Dumouchel, J7N 2S2	20 logements (3 ½ ET 4 ½)
ST-CANUT	Bellerose	60 ANS ET +	15 010 Mackenzie, J7N 1M8	10 logements (3 ½)
ST-HERMAS	Manoir Lilas	60 ANS ET +	4180 Julie, J7N 2Z2	6 logements (3 ½)
ST-JANVIER	Lebeau	FAMILLES	13 754 Berthiaume, J7J 1M9	10 logements (3 ½ ET 4 ½ ET 5 ½)
ST-JANVIER	Proulx	60 ANS ET +	13 741 Therrien, J7J 1R2	10 logements (3 ½ ET 4 ½)
ST-JANVIER	Au pays fin	60 ANS ET +	18 075 St-Georges, J7J 1N7	10 logements (3 ½ ET 4 ½)
ST-SCHOLASTIQUE	Bellerive	60 ANS ET +	9350 St-François, J7N 2X3	12 logements (3 ½ ET 4 ½)

CHOIX DE SECTEUR

(À remettre avec votre demande)

Je souhaite que ma demande de logement à loyer modique soit inscrite, si admissible selon le Règlement d'attribution des logements à loyer modique, selon la catégorie et dans le(s) secteur(s) de sélection suivant(s) :

	Nombre de logements	Choix / Cochez	Initiales
Catégorie FAMILLES			
Secteur St-Janvier (3½) (4½) (5½)	10		
Secteur St-Augustin (4½) (5½)	12		
Catégorie PERSONNES ÂGÉES (60 ans et plus)			
Secteur St-Janvier	20		
Secteur St-Augustin	10		
Secteur St-Benoit	20		
Secteur Ste Scholastique *	12		
Secteur St-Canut	10		
Secteur St-Hermas *	6		
Autres			
Supplément au loyer	N/A		

** En cas de vacance par manque de requérant, la catégorie peut être modifié.*

N.B. Selon l'article 51 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique :
 « Si un demandeur refuse un logement qui lui est offert dans un des secteurs qu'il (elle) a choisis, sa demande est radiée pour un période d'un an à compter de la date à laquelle le demandeur a refusé de louer le logement offert, à l'exception de situations prévues à l'article 52 du Règlement précité. »

Signé à Mirabel le : _____

Signature du requérant

Nom du requérant (en lettres moulées)